

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2013**

CP 13/08-13

*L'an deux mille treize, le 28 août à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montech, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**GESTION DE LA DETTE 2013**

---

Suite à la décision du 21 avril 2011 de l'Assemblée Départementale me déléguant le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif 2013, le Conseil Général a fixé à 10 000 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements.

De ce fait, deux contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec les établissements bancaires suivants :

- un emprunt de 5 000 000,00 € auprès de la banque Postale, à taux fixe à 3,72 %, pour une durée de 15 ans,
- un emprunt de 5 000 000,00 € auprès du Crédit Agricole – Corporate et Investment Bank, à taux fixe à 3,72 %, pour une durée de 15 ans.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette 2013.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de l'Assemblée du 21 avril 2011 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la présente communication relative à la gestion de la dette 2013 et des caractéristiques financières des prêts figurant en annexe.

Acte donné.

Le Président,

## **A N N E X E**

---

### **BUDGET DEPARTEMENTAL**

---

#### **LA BANQUE POSTALE**

---

**CP 13/08-13ann**

- Capital..... : 5 000 000,00 €
- périodicité..... : annuelle
- durée : ..... : 15 ans
- mode d'amortissement du capital : constant
- date d'effet..... : 7 mai 2013
- date 1<sup>ère</sup> échéance..... : 1<sup>er</sup> juin 2014
- décompte des intérêts..... : 30/360
- taux d'intérêt..... : fixe à 3,72 %
- frais de dossier..... : 7 500,00 €
- score Gissler..... : 1A

#### **CREDIT AGRICOLE – Corporate et Investment Bank**

---

- Capital ..... : 5 000 000,00 €
- périodicité..... : annuelle
- durée ..... : 15 ans
- mode d'amortissement du capital..... : constant
- date d'effet..... : 15 mai 2013
- date 1<sup>ère</sup> échéance..... : 15 mai 2014
- décompte des intérêts..... : 30/360
- taux d'intérêt..... : 3,72 %
- frais de dossier..... : 8 500,00 €
- score Gissler..... : 1A

Le Président,